

DIVISION DE QUATRIEME

Chers parents,

Voici quelques rappels en cette rentrée 2009-2010 :

ABSENCES : merci de bien vouloir laisser un message sur le répondeur de M. LAROCHE avant 8h 15 au 01 46 43 19 63. A son retour, l'élève présente à M. LAROCHE, avant 8h10, le billet rempli par la famille. Il vous d'ailleurs demandé, pour tous les problèmes de vie quotidienne, de vous adresser en priorité à M. LAROCHE au même n°.

RETARDS : pour les retards de la 1^{ère} heure de cours du matin ou de l'après-midi, l'élève n'est pas autorisé à rentrer en cours, même s'il a une interrogation. Il doit se rendre en étude et un billet de retard est rempli par le surveillant. Pour les autres retards en cours de journée, l'élève se présente chez M. LAROCHE, qui remplit le billet de retard. Il convient de rappeler, en vertu des dispositions du règlement intérieur, que « *les retards...peuvent entraîner un avertissement* ».

DEMANDES D'AUTORISATIONS : elles doivent être exceptionnelles et demandées à l'avance (au plus tard le matin même avant 10 heures 30) au préfet, lorsqu'il s'agit de RV médicaux notamment. Les parents remplissent le billet de demande. L'élève doit également prévenir les professeurs personnellement.

SELF : vous avez choisi avec votre enfant un régime précis. Merci de respecter cet engagement. Pour l'organisation quotidienne du self, nous ne pouvons plus accepter les déjeuners à l'extérieur sans motif impérieux (par exemple RV médical).

CARTE SCOLAIRE : les élèves doivent l'avoir en permanence sur eux. C'est aussi une carte de self. Les élèves qui l'oublient doivent attendre 13h15 pour déjeuner.

CARNET DE CORRESPONDANCE : merci d'en utiliser toutes les ressources. Si votre enfant ne vous le présente pas, **vérifiez-le très régulièrement** : il s'y trouve souvent des informations intéressantes le concernant.

Toute remarque provenant d'un professeur ou d'un éducateur doit être signée par les parents, le professeur principal et le préfet (3 remarques entraînent une consigne).

MODIFICATION D'EMPLOI DU TEMPS : en cas de notification par l'établissement, au plus tard la veille, d'un changement d'emploi du temps, les élèves doivent **impérativement** faire signer la modification par les parents, sous peine de ne pas être autorisés à sortir malgré la décharge. En cas de notification le jour même, l'absence de signature des parents au retour de l'élève dans l'établissement, sera sanctionnée par une retenue.

EPS : un élève dispensé (exceptionnellement ou de longue durée) doit être présent à Ste Croix. La dispense (et le certificat médical le cas échéant) doit être visée par le préfet, et l'élève montre ensuite son carnet signé au professeur d'EPS. L'élève dispensé se présente au professeur d'EPS qui décide de le garder avec la classe ou de l'envoyer en étude (avec l'accord du préfet).

CONSIGNES : elles ont lieu le mercredi après-midi ou le soir après les cours jusqu'à 18 h 00. L'élève qui est consigné est responsable de cette consigne et doit donc l'effectuer au moment où elle lui est imposée et non à sa convenance, même si cela perturbe l'organisation familiale.

TELEPHONE PORTABLE : Il doit être éteint en permanence à l'intérieur des bâtiments. Si une urgence se présente, les responsables du collège ainsi que l'infirmière vous appelleront. Pendant les sorties à l'extérieur du collège et les voyages, le règlement de Sainte-Croix continue à s'appliquer. Les modifications d'emploi du temps sont notées sur le carnet de correspondance : **les informations transmises à cet égard par votre enfant par le biais de son téléphone ne sauraient nous être opposables.** Nous ne sommes pas responsables des vols de téléphones, ni d'ailleurs des sommes d'argent que vos enfants peuvent avoir sur eux, ou encore des vols de vélos ou d'autres objets.

OBJETS PERDUS : de nombreux vêtements, sacs, objets...sont quotidiennement «oubliés » dans une salle, dans la cour, dans le hall, au self, au vestiaire. La plupart ne sont pas marqués et ils ne sont évidemment pas rapportés à son propriétaire mais déposés soit à l'accueil, soit dans un bac qui se trouve en bas de l'escalier central du collège. (Nous retrouvons même des lunettes, des clés qui ne sont jamais réclamées). Merci de marquer notamment les sacs d'E.P.S. Certains vêtements sont « empruntés » par d'autres élèves, peu scrupuleux, et nous le déplorons. Si un enfant porte un vêtement qui ne lui appartient pas, est-ce vraiment un « copain » qui le lui a donné ? Lequel ? Il serait donc souhaitable de pouvoir en vérifier l'origine.

ETUDES :

- **Dirigées :** lundi, mardi et jeudi, en principe à partir de 17h. (cf. circulaire particulière)

Les élèves ayant un contrat de travail sont inscrits automatiquement.

Cette aide est bien utile pour certains élèves qui ne se prennent pas en charge à la maison après les cours.

- **Surveillées :** lundi, mardi et jeudi jusqu'à 19h00.

L'attitude face au travail et le comportement de l'élève décidera de son maintien ou non à ces études.

Merci de nous aider à rendre vos enfants de plus en plus autonomes dans leur vie quotidienne et à les rendre sensibles au respect d'eux-mêmes, des autres et du bien d'autrui.

Aurélie ROZIERES
Préfet de 4ème